

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le septième (7^e) jour du mois de janvier 2013, à dix-huit heures trente (18h30), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :
Vincent Dufour, Claude Poulin, Marc-André Jean (18h46) et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Messieurs les conseillers Steeve Lizotte et Antonin Tremblay étant absents.

Sont aussi présents, madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance extraordinaire ont été affichés aux endroits fixés par le Conseil et livrés à tous les membres du conseil de la manière et dans le délai établi par la Loi.

Le sujet suivant est à l'ordre du jour, soit :

1. Autoriser la signature de la transaction entre la Municipalité de Saint-Siméon et la MRC de Charlevoix-Est, portant le numéro 240-17-000130-126, relativement au débordement de la rivière du Port-au-Persil, survenu lors du sinistre des 28 et 29 août 2011, préparée par la la firme *Langlois Kronström Desjardins, S.E.N.C.R.L., avocats*.

Rés # 13-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la directrice générale, madame Sylvie Foster, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 13-01-02 AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À
SIGNER LA TRANSACTION PORTANT LE NUMÉRO 240-17-
000130-126 À LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire Sylvain Tremblay et madame la directrice générale Sylvie Foster à signer la transaction portant le numéro **240-17-000130-126** à la Cour supérieure du Québec, relativement au débordement de la rivière du Port-au-Persil, survenu lors du sinistre des 28 et 29 août 2011 et préparée par la la firme *Langlois Kronström Desjardins, S.E.N.C.R.L., avocats*.

La période de questions réservée au public débute à 19 h 44 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 13-01-03 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 18 h 48.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale/ Secrétaire trésorière